

AVEC LE **SNES** LE MÉMO DE MON ANNÉE DE STAGE :



AOÛT

- LE 30 AOÛT À 17H** : participez à la visioconférence du SNES-FSU pour préparer votre entrée dans le métier.

SEPTEMBRE

PREMIÈRE SEMAINE :

- Signez votre PV d'installation, à déposer à votre secrétariat d'établissement avec les pièces permettant le paiement du salaire (prévoir un RIB, une copie de la carte vitale et d'une pièce d'identité).
- Rapprochez-vous du S1 : c'est la section d'établissement du SNES-FSU. Vos collègues syndiqué-es pourront vous renseigner.
- Participez à l'heure d'information syndicale pour en savoir plus sur l'actualité de votre établissement et sur l'Éducation nationale en général.

FIN SEPTEMBRE :

- Selon la situation : retirez auprès du secrétariat de votre établissement votre dossier de classement pour faire prendre en compte vos services antérieurs et/ou votre dossier de supplément familial de traitement. Contactez-nous en cas de difficulté.
- Demandez au secrétariat le dossier de remboursement partiel des frais de transports en commun ou abonnement à un service public de location de vélos ou le forfait mobilité durable.

OCTOBRE

- AVANT LE 15 OCTOBRE** : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 25 novembre.
- MI-OCTOBRE** : participez aux élections du Conseil d'Administration de votre établissement et votez pour les listes SNES-FSU !
- AVANT LE 30 OCTOBRE** : indiquez dans l'application COMPAS le site de votre INSPÉ.

NOVEMBRE

À PARTIR DE LA MI-NOVEMBRE :

- Faites vos vœux de mutation sur I-Prof (application SIAM). À de très rares exceptions près, vous devez obligatoirement participer au mouvement inter-académique pour la rentrée 2023.
- Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndical de votre dossier de mutation, afin que nous puissions vous éviter des erreurs de barème, de vœux... Tous les ans, les élu-es du SNES-FSU agissent pour que les droits des collègues soient respectés ! Ils vous aident à formuler des vœux, à calculer votre barème et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires.
- VENDREDI 25 NOVEMBRE** : Participez au stage « Entrer dans le métier ». La matinée sera consacrée à la présentation des différents éléments de la rémunération, des droits et obligations des personnels, ainsi qu'à des échanges sur l'année de stage et son déroulement. L'après-midi sera dédié à une présentation complète du mouvement inter-académique (règles et méthodes). L'opération étant complexe, le SNES-FSU mobilise ses militant-es pour bien vous conseiller.

DÉCEMBRE

- DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE** : je vote pour la FSU aux élections professionnelles !

Ne remettez pas votre adhésion à plus tard.

Adhérez dès maintenant en ligne !



NB : 66 % du montant de l'adhésion est déductible des impôts, une cotisation de 99 € pour un-e stagiaire certifié-e revient donc en réalité à 34 €.

JANVIER

- Vérifiez le barème retenu par l'Administration pour les mutations inter-académiques en vous connectant sur SIAM et contestez-le le cas échéant.
- Dernier moment pour nous renvoyer votre fiche de suivi syndical pour les mutations !

FÉVRIER / MARS

- AVANT LE 17 FÉVRIER** : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 17 mars.
- MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES** : résultat des académies d'affectation pour la rentrée 2023 début mars.
- MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : il vous faut désormais faire des vœux sur I-Prof pour les mutations à l'intérieur de l'académie dans laquelle vous venez d'être nommé-e.
 - Vous êtes affecté-e dans l'académie de Versailles : participez au stage « Stagiaires, titularisation et mutation » organisé par la section académique du SNES-FSU Versailles le 17 mars : bilan de l'année de stage, modalités de titularisation, règles du mouvement intra-académique et conseils pour faire vos vœux par les commissaires paritaires.
 - Vous êtes affecté-e dans une autre académie : contactez la section académique du SNES-FSU pour connaître les règles du mouvement, les dates des réunions d'information...

MAI

- MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : les commissaires paritaires du SNES-FSU, élu-es lors des élections professionnelles, vous aident à vérifier vos barèmes et à demander des corrections le cas échéant. D'où l'importance de nous contacter et de nous envoyer une fiche de suivi syndical !
- TITULARISATION** : votre tuteur ou tutrice publie son bilan final. Votre chef-fe d'établissement émet un avis : demandez à en avoir connaissance et contactez-nous en cas de problème.

JUIN

- MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : résultats d'affectation pour la rentrée 2023. Les élu-es du SNES-FSU sont à vos côtés pour prendre contact avec votre établissement, formuler vos préférences si vous êtes TZR, formuler un recours...
- TITULARISATION CERTIFIÉ-ES** un jury académique évalue l'année de stage et décide de la titularisation. À la suite de sa délibération, les stagiaires qui ont eu au moins un avis défavorable sont convoqué-es à un entretien. Contactez-nous pour être conseillé-e si vous êtes dans cette situation.

JUILLET

- TITULARISATION AGRÉGÉ-ES** : une CAP dans laquelle les élu-es du SNES-FSU sont majoritaires examine les situations des stagiaires agrégé-es qui ont eu au moins un avis défavorable.
- PHASE D'AJUSTEMENT DES TZR** : première vague d'affectation des TZR pour la rentrée 2023.
- APRÈS LA MI-JUILLET** : publication des résultats de titularisation de l'ensemble des stagiaires.

NOUS CONTACTER :

SNES-FSU Versailles

3 rue Gouyon du Verger
94112 Arcueil cedex

01 41 24 80 56 (du lundi au vendredi, 10h-12h30 et 14h-17h)



: versailles.snes.edu



: [@SNESVersailles](https://twitter.com/SNESVersailles) et [@Stagiaires_SNES](https://twitter.com/Stagiaires_SNES)



En plus, contact spécial stagiaires : par téléphone le mercredi après-midi

(numéro ci-dessus) ou par mail : edm@versailles.snes.edu